

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1571

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 1077 de Mme Abeille

APRÈS L'ARTICLE 51 SEPTIES

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prioritairement »,

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.